

Commission AQ pour l'examen professionnel supérieur d'analyste financier et gestionnaire de fortunes

Directives relatives au règlement d'examen professionnel supérieur d'analyste financier et gestionnaire de fortunes

Où l'obtenir:
Swiss Financial Analysts Association - SFAA
Feldstrasse 80
8180 Bulach
Suisse
Téléphone +41 (0)44 872 35 40
info@sfaa.ch
www.sfaa.ch

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Conditions d'admission.....	1
3.	Matériel autorisé	1
4.	Examens de modules	2
5.	Examen final	2
5.1	Organisation.....	2
5.1.1	Publication	2
5.1.2	Inscription	2
5.1.3	Admission	2
5.1.4	Décision d'admission	3
5.1.5	Frais d'examen	3
5.2	Exigences	3
5.3	Matières de l'examen final	4
5.3.1	Financial Accounting and Analysis, Equity, Corporate Finance, Economics.....	4
5.3.2	Fixed Income, Derivatives, Portfolio Management	5
5.3.3	Swiss Market, Ethics, Tax & Law	6
5.3.4	Langue des examens.....	8
6.	Echelle des notes	8
6.1	Disposition générales	8
6.2	Conditions de réussite	8
6.2.1	Session.....	8
6.2.2	Epreuves.....	8
7.	Dispositions finales	8

Se fondant sur le chiffre 2.21 du Règlement d'examen professionnel supérieur pour analyste financier et gestionnaire de fortunes du 20 septembre 2013, la commission AQ édicte la directive suivante:

1. Introduction

Par la présente directive, la commission AQ définit d'une part le déroulement, le contenu et les exigences des différents examens de modules (examens Foundation), et d'autre part les exigences et la matière de l'examen de diplôme (examens finaux).

De manière générale, si un principe ou une règle sont déjà définis ou expliqués dans le règlement d'examen ou dans le profil professionnel, cette directive y fait référence mais ne les répète pas.

Le secrétariat de la SFAA est situé à Bulach, Feldstrasse 80. Il peut être appelé au numéro 044 872 35 40 ou joint par mail à info@sfaa.ch.

2. Conditions d'admission

Les conditions d'admissions sont définies aux chiffres 3.31 et 3.32 du règlement d'examen.

3. Matériel autorisé

Epreuve No 3 :

A l'exception des questions et réponses d'anciens examens, l'examen est à livre ouvert.

Cependant :

- Tous les moyens de communication doivent être éteints ou non disponibles ;
- Les supports doivent être en complète autonomie, aucun chargement de batterie n'est autorisé durant l'examen.
- Aucun fichier ni aucun répertoire ne peuvent être protégés par un mot de passe. Les surveillants doivent avoir un accès complètement libre à tous les fichiers, sans aucune restriction d'aucune sorte.

Epreuves No 1 et 2

Chaque candidat reçoit au plus tard 2 mois avant la session d'examens un **formulaire** de mathématiques et, le cas échéant, des formulaires spécifiques pour un examen donné. Si des formules nécessaires à la résolution d'un problème particulier ne figurent pas dans ces formulaires, la Commission AQ peut les ajouter en annexe des examens proprement dits.

Tous les modèles de **calculatrices** sont autorisés.

Cependant:

- seules les formules exécutables peuvent être introduites dans les calculatrices;
- aucun texte d'aucune sorte n'est autorisé;
- aucun fichier ni aucun répertoire ne peuvent être protégés par un mot de passe. Les surveillants doivent avoir un accès complètement libre à tous les fichiers, sans aucune restriction d'aucune sorte.

Seuls les **dictionnaires non thématiques** d'une langue étrangère dans la langue d'examen qui ne contiennent aucun commentaire sont admis. Les dictionnaires thématiques et les dictionnaires spécifiques de la finance **ne sont pas** admis.

Dans tous les cas

Le temps nécessaire aux surveillants pour vérifier les dispositions ci-dessus n'est pas déductible, ce qui signifie que la durée de l'examen ne sera pas modifiée à cause d'une vérification. En cas de doute, les surveillants sont autorisés à confisquer le matériel d'un candidat.

La violation d'une des dispositions ci-dessus peut entraîner l'exclusion des examens.

4. Examens de modules

Toutes les informations concernant les examens de modules sont mentionnées et décrites dans le guide des examens « Foundation » de l'AZEK.

5. Examen final

De plus amples explications concernant l'organisation (inscription, admission, etc.) sont décrites dans le règlement d'examen à partir du chiffre 3.

5.1 Organisation

5.1.1 Publication

Les examens finaux sont annoncés sur le site de la SFAA (www.sfaa.ch) au moins 6 mois avant le début des examens.

5.1.2 Inscription

L'inscription s'effectue au moyen des formulaires d'inscription ad-hoc. La version imprimée et signée des formulaires d'inscription et toutes les annexes sont à déposer auprès du secrétariat de la SFAA avant l'expiration du délai fixé pour l'inscription.

Par son inscription, la candidate ou le candidat déclare accepter la directive et les émoluments d'examen tels que mentionnés dans la publication.

5.1.3 Admission

Est admis(e) aux examens finaux celle ou celui qui remplit les conditions de formation préalable requises décrites au chiffre 3.31 et 3.32 du règlement d'examen.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement dans les délais de l'émolument d'examen selon chiffre 5.1.5 de la présente directive.

5.1.4 Décision d'admission

La décision concernant l'admission aux examens est communiquée par écrit aux candidates ou aux candidats au moins trois mois avant le début de l'examen.

5.1.5 Frais d'examen

Il est facturé un émolument d'examen ainsi que des frais éventuels de matériel facturés séparément. Les candidates et candidats s'acquittent de l'émolument d'examen et des frais éventuels de matériel après avoir reçu confirmation de leur inscription. Pour toutes explications et décisions relatives à l'admission, un émolument est également facturé.

Celle ou celui qui, conformément au chiffre 4.2 du règlement, se désiste dans le délai autorisé ou doit se désister pour des motifs excusables avant l'examen, a droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés. Une interruption de l'examen ou un échec ne donnent droit à aucun remboursement.

La finance d'inscription pour les examens (1 session complète) s'élève à CHF 1'600. En cas de répétition d'une session, il sera perçu une taxe de CHF 800 pour la répétition d'une épreuve et de CHF 1'600 pour la répétition de deux ou de trois épreuves.

En cas d'acceptation d'un recours d'une candidate ou d'un candidat à l'encontre d'un examen antérieur, les émoluments d'examen pour une inscription effectuée à titre provisionnel pour répéter l'examen seront entièrement remboursés.

Les frais de déplacement, de logement, de subsistance et d'assurance lors d'un examen sont à la charge des candidates et des candidats.

5.2 Exigences

La candidate ou le candidat doit pouvoir apprécier de manière approfondie et résoudre des questions complexes touchant à plusieurs domaines (cas pratiques de la vie courante) et être à même d'analyser et d'apprécier des états de fait exigeants.

En sus des prescriptions légales en vigueur pendant l'année de l'examen, les codes de « best practices » influençant le domaine traité doivent également être connus.

Les questions posées englobent les domaines suivants :

5.3 **Matières de l'examen final**

5.3.1 **Financial Accounting and Analysis, Equity, Corporate Finance, Economics**

La durée de l'examen est de 180 minutes. Il s'agit de questions ouvertes et de cas pratiques portant sur les matières décrites ci-dessous ainsi que sur l'ensemble des matières des examens de modules, dans la mesure où elles sont nécessaires pour répondre aux questions ouvertes et cas pratiques.

Financial Accounting and Financial Statement Analysis

- Data Analysis
 - Segment reporting
 - Interim reporting
 - Non-GAAP financial measures
- Consolidated Financial Statements
 - Mergers and acquisitions
 - Consolidated financial statements
- Major Financial Flows and Accounting Adjustments
 - Published figures and accounting adjustments
- Analysis of Management Performance
 - Credit risk (rating agencies, credit default swaps)
 - Key sectorial ratios and metrics
 - Sensitivity analyses
 - Quality of earnings as a measure of accounting risk
 - Analysis of the business environment
- Financial Projections
 - Different projection formats
 - Estimated value drivers of the company
 - Recurring/non-recurring entries
 - Additional information (quarterly, divisions)

Corporate finance

- Mergers and Acquisitions
 - Valuation issues
 - Forms of acquisition
 - Strategies for the acquirer
 - Defensive strategies
 - Liquidation and reorganisation
- Project Financing
 - Long-term financing
 - Leasing
 - Short-term finance decisions
- The Organisation of Value Creation
 - The history of corporate governance
 - The four key players in corporate governance
 - The current main topics of discussion

Equity Valuation and Analysis

- Equity Market Equilibrium
 - Fair value
 - Long-term equilibrium
 - Short-term equilibrium
- Practical Application: Equity Market Equilibrium
 - Short-term processing of information
 - Short-term valuation methods
 - Calculating market equilibrium in the short term

Economics

The Link between Inflation and Unemployment, Economic Growth and Business Cycles

- Economic growth

- Business cycles

- Monitoring the economy in the real world

Economic Issues Explained with a Simple Model

- The basic model of the real and financial markets in an open economy

- Theories of exchange rate determination

- Statistical behaviour of the exchange rate

Monetary Policy

- Basic concepts of monetary theory

- Monetary policy

- The transmission mechanism of monetary policy on the real economy

- Central bank operations in major countries

5.3.2 Fixed Income, Derivatives, Portfolio Management

La durée de l'examen est de 180 minutes. Il s'agit de questions ouvertes et de cas pratiques portant sur les matières décrites ci-dessous ainsi que sur l'ensemble des matières des examens de modules, dans la mesure où elles sont nécessaires pour répondre aux questions ouvertes et cas pratiques.

Fixed Income Valuation and Analysis

Credit Risk and Mortgage Securitisation

- Credit risk

- Mortgage-backed securities

Asset-Backed Securities

- Structures

- Types of underlying assets

- Credit enhancement

- Major risks of ABS

- Valuation methodologies

Fixed Income Portfolio Management Strategies

- Portfolio construction based on a factor model

- Computing the hedge ratio: the modified duration method

Derivative Valuation and Analysis

Options

- Volatility and related topics

- Exotic options

- Options strategies

Swaps and Credit derivatives

- Swaps

- Credit derivatives: market, instruments and general characteristics

Portfolio Management

- Modern Portfolio Theory
 - Efficient Markets
 - Arbitrage Pricing Theory (APT)
- Performance Measurement and Evaluation
 - Performance attribution
 - Performance presentation
 - Investment controlling
- Choice of the Investment Manager
 - Choice of the investment manager
- Equity Management
 - Principles of equity management
 - Managing an equity portfolio
- Alternative Investments
 - Managing a property portfolio
 - Alternative assets / private capital

5.3.3 Swiss Market, Ethics, Tax & Law

La durée de l'examen est de 180 minutes. Il s'agit de questions à choix multiples, de questions ouvertes et de cas pratiques portant sur les matières décrites ci-dessous ainsi que sur l'ensemble des matières des examens de modules, dans la mesure où elles sont nécessaires pour répondre aux questions ouvertes et cas pratiques.

Swiss market

- Generalities of the Swiss market

Ethics

- SBA guidelines
- Ethical code of conduct of the SFAA (Handbook of Best Practice)
- The question of socially responsible investment and governance in the second pillar
 - The concept of SRI
 - The Swiss financial industry and SRI
 - SRI: two complementary steps
 - Selecting security for the portfolio
 - Active exercise of shareholders rights

Law

Banking law

- Practising as a provider of financial services
- Management mandates
- Use of financial products
- Rules under administrative and criminal law
- Rules that apply to disputes between customers and banks
- Specific rules that apply to interactions with other financial intermediaries and pension funds
- Legal framework on mutual and hedge funds market
- Market abuses
- Client acquisition, acceptance and monitoring: a closer look at the rules that apply to due diligence
 - Exercising an activity as a financial services provider inside and outside Switzerland – authorisation system and cross-border constraints
 - Risk management when accepting new clients
- Wealth management in the broader sense and financial product distribution: comparison between the applicable rules in Switzerland and in the European Union
 - Client classification process, identifying the investment objectives, knowledge, experience and risk profile of a private client
 - Swiss rules and rules of European Union law for implementing the suitability and appropriateness requirements of investment recommendation in the different categories of services provided to private clients

- Rules of governance and requirements for cross-border products when incorporating financial investments in a client's account
- Swiss and European regulations on transparency over fees and retrocessions
- Swiss three-pillar social security system and occupational pension systems
- Swiss three-pillar social security system from the standpoint of understanding a client's personal situation
- Principles that apply to obligatory, extended and supplementary occupational retirement planning, and the basic parameters that determine the right to benefits
- Rules that apply to asset management in occupational pension funds

Taxation

- Standard income model for financial instruments
 - The puzzle of income models
 - The standard income model
 - Technical parameters of the standard income model
 - The tax subject
 - The tax object
 - The taxable event
- Standard income model for financial instruments
 - The puzzle of income models
- Calculation of taxable income from bond-like instruments
 - Vanilla bonds
 - Zero-coupon bonds
 - Mixed bonds
- Calculation of taxable income from equity-like financial instruments
 - Taxation of dividends
 - Taxation of capital gain
 - Partial disposals
 - Dividend-less equity
 - Principles of corporate actions
- Taxation of derivative products
 - General principles (cash flows)
 - Forwards and futures
 - Options
 - Currency swaps
 - Term deposits masqueraded as derivatives
 - Other transactions
 - Attitude of tax authorities towards derivative products
- Taxation of structured products
 - General principles
 - Equity-like instruments
 - Debt-like instruments
 - Mixed instruments
 - Attitude of tax authorities towards structured products
- Taxation of collective investment schemes
 - Taxation of Swiss contractual securities investment funds, investment companies with variable capital and limited partnerships for collective investment
 - Taxation of non-Swiss collective investment schemes without property
 - Taxation of the investor in contractual investment funds, investment companies with variable capital and limited partnerships for collective investment
 - In-house funds
 - Taxation of interest on saving (European Union tax)
 - Special provisions for Swiss funds of funds investing in hedge funds
 - Problem of compensation paid to managers of private equity and hedge fund collective investment schemes

5.3.4 Langue des examens

Les examens sont proposés en français, en allemand, en italien et en anglais.

Comme indiqué sous le point 3, les dictionnaires non thématiques d'une langue étrangère dans la langue d'examen qui ne contiennent aucun commentaire sont admis.

6. Echelle des notes

6.1 Disposition générales

La session d'examens et les épreuves d'examens sont évaluées par la mention « Réussi » ou « Non réussi ».

6.2 Conditions de réussite

6.2.1 Session

L'examen est composé de 3 épreuves. Il est réussi si les 3 épreuves sont évaluées par la mention « Réussi ».

6.2.2 Epreuves

L'épreuve est réussie si le candidat obtient 50.5% du maximum de points requis.

7. Dispositions finales

Ce guide d'examen entre en vigueur pour la première fois aux examens de mars 2019.

Bulach, le 7 novembre 2018



Prof. Martin Hoesli
Président de la commission AQ



Dr. Andreas Jacobs
Membre de la commission AQ